



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>Nombre de membres :</p> <p>En exercice : 33</p> <p>Présents : 27 Représentés : 6</p> <p>Qui ont pris part à la délibération : 32</p> <p>Date de la convocation : 17/06/2026</p> <p>Date d'affichage : 17/06/2026</p>	<p>de la commune de COGOLIN Séance du mardi 23 JUIN 2026</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au CENTRE MAURIN DES MAURES, sous la présidence de Isabelle FARNET RISSO maire,</p> <p>PRESENTS : Rodolphe EPINEAU - Sandra DAVAL - Nicolas FOURNAUX - Patricia ACQUATELLA - Serge FINTZEL - Caroline SINGER - Katia DONJEAN - Ingrid GAILLET - Michel MEDE - Isabelle PLATRIEZ - Eric MOREAU - André THIRIOT - Cécile BAFFETTI - Mohamed MERAKCHI - André VERRIEUX - Bénédicte FRERET - Esméralda PIERQUIN - Marc CAYROL - Séverine GANDIA - Erick TROUGNAC - Pierre-Yves TIERCE - Caroline BOROWIEC - Amandine CLAURE - Gilles LE CAM - Malika OUAREZKI - Arnaud FERRARO -</p> <p>POUVOIRS : Nicolas PATACCHINI à Rodolphe EPINEAU Bernadette BOUCQUEY à Katia DONJEAN Patrice DI PAOLO à Nicolas FOURNAUX Isabelle MELLANO à André VERRIEUX Didier PARE à Patricia ACQUATELLA Alain MARCHAIS à Amandine CLAURE</p> <p>SECRÉTAIRE de SÉANCE : Amandine CLAURE</p>
--	---

La commune d'Evenos a délibéré le 11 décembre 2023 actant le transfert de la compétence n° 7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique » au profit du TE83-Symielec.

Le bureau syndical de TE83-Symielec a délibéré favorablement le 17 février 2026 pour acter cette adhésion de compétence.

N° 2026/06/23-10

**NOTIFICATION DE TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE N° 7 IRVE
« RESEAU DE PRISE EN CHARGE ELECTRIQUE » -
COMMUNE D'EVENOS AU PROFIT DU TE83-SYMIELEC**



N° 2026/06/23-10

**NOTIFICATION DE TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE N° 7 IRVE
« RESEAU DE PRISE EN CHARGE ELECTRIQUE » –
COMMUNE D'EVENOS AU PROFIT DU TE83-SYMIELEC**

Vu la délibération n° 66/2023 en date du 11 décembre 2023 de la commune d'Evenos actant le transfert de la compétence optionnelle n° 7 IRVE « Réseau de prise en charge électrique »,
Vu la délibération n° 2026/005 en date du 17 février 2026 du Comité Syndical de TE83-Symielec ayant acté favorablement pour cette adhésion,

Considérant que, conformément à l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales et à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, la collectivité adhérente doit entériner ce transfert de compétence par délibération du conseil municipal.

Madame le Maire, en qualité de vice-présidente du TE83-Symielec, ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER le transfert de la compétence optionnelle n° 7 de la commune d'Evenos au profit du TE83-Symielec,

D'AUTORISER le maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à **L'UNANIMITE**.

Le maire,

Le secrétaire,

Isabelle FARNET RISSO

Amandine CLAURE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.